

*vous presciray dont[!] rien pour Lucerne mais Je vous prie de veiller soigneusement a tout ce qui s'y fera et dira et me mander aussytost ce que vous aurez faict de ma lettre afin que Je prene mes mesures ladessus Cependant Je me recommande a voz bonnes graces et a Celles de Mons<sup>r</sup> Reding qui aura communication de tout s'il vous plaist ...".*

Abschliessend weist Miron nochmals darauf hin, dass er es ihnen, Zurlauben und Reding, überlasse, ob sie besagtes Schreiben ihren Mitgesandten [auf der Tagsatzung zu Luzern] zur Kenntnis bringen wollten oder nicht.

1) s. EA V 2, 308 (Nr. 256). Von Frankreich berührenden Traktanden ist dort allerdings nicht die Rede!

2) *Cap<sup>ne</sup> Genab* =Capitaine General?

Original, mit Siegel - AH 71, 229-230 - Blatt 230<sup>r</sup> leer

114

1628 Dezember 21., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY [LUDWIG XIII.] ET CAPPITAINE D'UNE COMPAGNIE AU REGIMENT DE SES GARDES SUISSES", ZUG

*"L'jnterruption de noz ordinaires causéé par la violence de la maladie [die Pest gemeint?] quj regne a Lyon, a tellement Jnterrompu nostre correspondance que la pluspart de noz lettres se perdent, Ou si elles arrivent a bon port, elles sont de si vieille datte, que ce qu'elles contiennent n'est plus nouveau, et par consequent mal reçeu; Par les troys derniers courriers Je vous ay escrit et ... [remis] mes lettres au hazard, si elles sont perdues dans la franche comté ou elles passent a present, Les Espaignolz n'y trouveront rien dont Jlz puissent tirer advantage; Au contraire Jlz verront comme les hollandoyz ont escorné la flotte des Jndes de plus de huict millions, Et aucuns tiennent qu'ell'est entierement perdue pour eux. Walter [M ü l l e r] vostre vallet arriva Jcy le 19.<sup>e</sup> de ce moys avec le Cuysinier [Robert H u g o] auquel Je payay a l'jntant ce que m'aviez ordonné, Bien fasché qu'il ne vous aye esté plus utile, M.<sup>r</sup> [Beat Thomas] S t o c k e r vostre [Garde]lieutenant est aussy arrivé avec vostre Compagnie quj est a Argenteuil avec celle*

de mons.<sup>r</sup> [Kaspar] frewler [=F r e u l e r], Estant bien aise qu'elle soyt reünye au [Garde-]Regiment pour n'estre plus exposé soubz la tyrannie de ces bourreaux de Tresoriers [u.a. Claude Loisel, Sieur de F l a m b e r m o n t gemeint] quj n'ont ny conscience ny honneur. Pour ce Marault de flambermont apres s'estre enfuy et caché longtemps, de crainte d'entrer en prison, Enfin par l'entremise de ses parens Jl me fait[!] deffendre par la Reyne Mere [Marie de M e d i c i] de faire executter la contrainte, attendu qu'il n'a pas reçu vostre argent a [la caisse de] l'espargne [in Paris], Et fallût luy donner six sepmaines pour poursuivre une reassignation, Ce que Je ne pouvoys luy refuser en payant les despens comme Jl fait, Donc J'en ay remboursé 91 L a ... Stocker. Nous travaillons a present a solliciter la dite reassignation Et esperons d'en avoyr bientost raison quand le Roy sera entré en cette ville, Si Dans quelques Jours l'on paye a ... Stocker les troys Monstres quj sont deües a vostre compagnie Et a tout le Regiment Nous pourrions bien vous renvoyer Walter avec une bonne partie ... [de ce] que vous desiréz Et ne laisserons pas de solliciter vifvement ... flambermont quj doibt aussj au Regiment 6 ou 7 mil francz, lesquelz Jl a reçeüz Jl y a longtemps, Et si Jlz n'en sçauroyent avoyr raison, non plus que moy. Je ne manqueray a vous envoyer tout ce que me mandéz, Mons.<sup>r</sup> l'Ambassadeur [Frankreichs bei den eidg. Orten, François F o u q u e t, Vicomte de Vaux] presse tant qu'il peult son despart sans mettre en consideration la crainte de la maladie [=Pest] quj se va estendant dans voz Cantons, Ceux quj ont faict courir le bruit qu'il y alloyt pour achepter des Contracts luy ont rendu un tres mauvais office car c'est a quoy Jl ne songe pas, Bien est vray qu'un certain frippon de paysan de Neufchastel a esté par tous les Cantons en chercher pour certains partisans quj en veullent faire un grand remboursement. Mais nous n'avons encores peu decouvrir quelz Jlz sont, Quand Walter partist d'icy Je l'avout prié d'avertir M.<sup>rs</sup> [Schultheiss und Rat?] de Lucerne et vous aussy de l'arrivée de ce Coquin de Courretier de Contractz et qu'on le chastiait un peu en voz quartiers, Mais par tout meschans trouvent de l'accéz, et des personnes quj les escouttent. Assurez vous que si ce n'est pas vostre sentiment de permettre la vente et debit de cette denrée, Aussy n'est ce pas le mien, Ny celluy de tous les bons serviteurs du Roy et de vostre patrie, pour les raisons que vous avéz tres prudemment et Judicieusement descrites par vostre lettre, J'en ay dict mon advis ... [à l']Ambassadeur Auquel Je feray demain voyr vostre lettre sur ce subject, Ne l'ayant peu rencontrer depuis troys Jours que Je l'ay reçeüe, Mess.<sup>rs</sup> Les Capp.<sup>nes</sup> [Wolfgang Dietrich Theodor] R e d i n g & frewler quj s'en vont en voz quar-

tiers [ersterer war von Schwyz, Freuler von Glarus] vous assurement comme Je luy ay faict voz recommandations et a M.<sup>r</sup> [Robert] M y r o n [bis 1627 franz. Ambassador bei den eidg. Orten] pareillement quj vous remercient tous deux de vostre souvenance, Je croyz que ... Reding vous verra et dira toutes nouvelles de ces quartiers Mons.<sup>r</sup> [Gardehptm. Ludwig] W a l l i e r s'en va pareillement, Jlz ont baillé leurs hardes a des Routtiers [=Fuhrleute] de Basle et payé les uns 15 L et les autres 12 L 10 pour cent. Le Roy ne fera son entré que ces festes Et si l'on tient qu'il ne fera pas long sejour en cette ville voullant continuer la conqueste de ses villes [- Hugenottenkriege -] Jusques a ce qu'il soit seul Maistre en sa maison ... [c'est chose] raisonnable Je prie Dieu qu'il continue a favoriser le progréz de ses armes

...

Envoyéz moy ... un blanc en parchemin signé de vous et cachetté de vostre cachet pour servir de quittance Affin que nous vous fassions toucher quelque chose sur les moyens extraordinaires sur et tant moins de vostre ordonnance, esperant qu'environ ce temps la Jl y pourra avoyr quelque petite gratiffication pour vous Jl seroyt bon que vous en escrivissiez un mot a M.<sup>r</sup> [Martin] L y o n n e [Trésorier général des Liges Suisses et Grisons] le priant que s'il y a quelque fond pour ce[t] Esgard qu'il vous en fasse gratiffier, sans faire mention de moy, Et n'envoyéz la lettre ouverte que Je luy bailleray en apres que M. l'ambassadeur aura faict une distribution vous m'envoyerez un Contract pour l'endosser."

---

Original, mit Siegel - AH 71, 235-236

## 115

1630 Januar 7., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDELT. HEINRICH I.] ZURLAUBEN AN [STADT- UND AMTS]RAT BEAT II. ZURLAUBEN, ZUG ODER BREMGARTEN

---

"Jch hab dir heüt dourch den ordinari botten geschriben was Gestaltt wir die Contrachten [aus der Hinterlassenschaft von K o n r a d III. Zurlauben selig] Empfangen, wie die bscheit Herren [Trésorier Martin] Lionnes [=L y o n n e] unnd was mein heimbreyss verhintterett. Allein hab Jch nütt wellen underlassen dich nachmollen Zemanen dass du dich allsbaltt bey Herren Marechallen [de France, François B a s s o m p i e r r e, Colonel général des Suisses et